

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-340

INSTAURANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES VISANT À FAVORISER LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS SERVANT À DES FINS RÉSIDENTIELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-278.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire ajournée tenue le 15^e jour d'avril 2025.

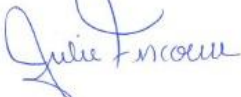
L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 15 avril 2025.

Adoption du projet de règlement le 15 avril 2025.

Donné à Saint-Adelphe, ce 24^e jour d'avril 2025.

Julie Francoeur,



Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le vingt-quatrième jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour d'avril 2025.

Julie Francoeur,



Directrice générale